



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

2 juillet 2019

Observatoire des marchés de la CRE

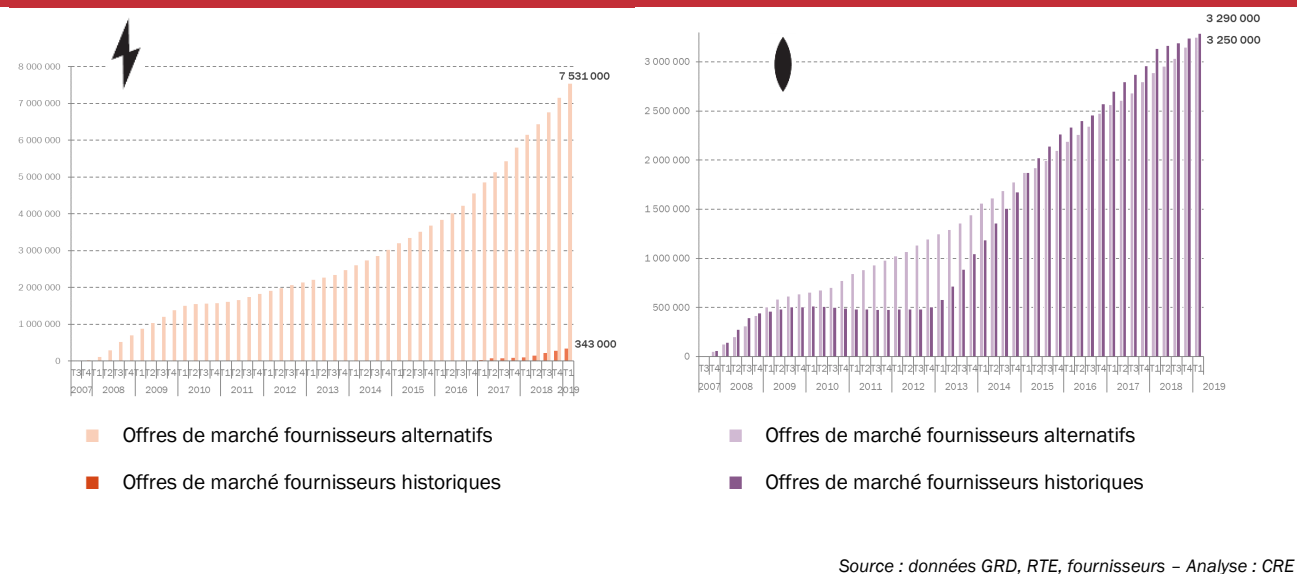
Ouverture des marchés de détail de l'énergie au 1^e trimestre 2019

Clients résidentiels : le développement des offres de marché se poursuit au même rythme au premier trimestre de 2019 en électricité (+ 444 000 clients contre + 456 000 au T4 2018) et en gaz naturel (+ 148 000 clients contre + 163 000 au T4 2018)

En électricité, 7 874 000 sites, sur un total de 32,7 millions, sont en offre de marché (24 %), la majorité d'entre eux ayant choisi un fournisseur alternatif (7 531 000). Les fournisseurs alternatifs et historiques gagnent respectivement 373 000 sites et 71 000 sites en offres de marché sur le premier trimestre de 2019.

En gaz naturel, 6 540 000 sites sur un total de 10,7 millions sont en offre de marché (61 %), répartis quasiment à parts égales entre fournisseurs historiques (3 290 000) et fournisseurs alternatifs (3 250 000). Les fournisseurs alternatifs progressent plus que les fournisseurs historiques, avec 100 000 clients supplémentaires en offre de marché contre 47 000.

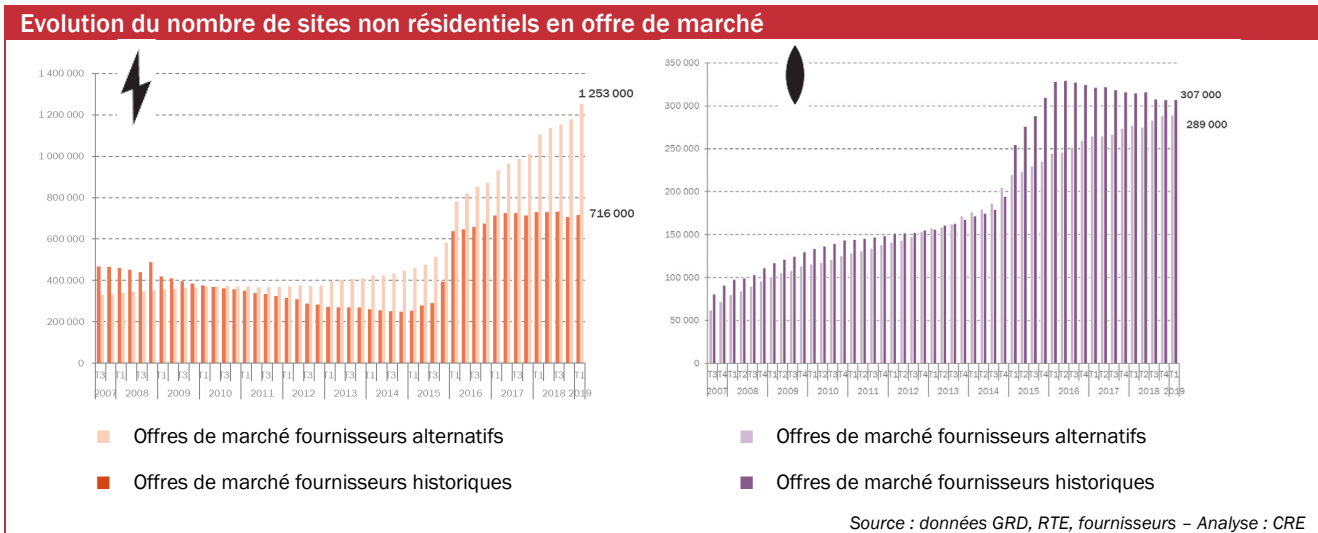
Evolution du nombre de sites résidentiels en offre de marché



Clients non résidentiels : le rythme d'ouverture progresse plus fortement sur le marché professionnel à l'occasion notamment des changements des contrats au début de l'année

En électricité, 1 969 000 sites non résidentiels, sur un total de 5 millions, sont en offre de marché, dont près des deux tiers (1 253 000) ont choisi un fournisseur alternatif, et environ 36% (716 000) ont choisi un fournisseur historique. Sur le premier trimestre 2019, les fournisseurs alternatifs progressent fortement (+ 74 000 sites contre + 25 000 sur le dernier trimestre de 2018 et + 98 000 au premier trimestre de 2018). Les fournisseurs historiques gagnent 9 000 clients en offre de marché.

En gaz naturel, la quasi-totalité des sites non résidentiels est en offre de marché : 596 000 sites sur un total de 659 000, soit 91 %. La répartition des offres de marché entre fournisseurs alternatifs et historiques reste constante (48% contre 52%). On observe en janvier 2019 un nombre élevé de changements de fournisseurs correspondant aux échéances de fin de nombreux contrats de fourniture.



Comparatif des offres de marché par rapport aux offres au tarif réglementé fin mars 2019

Sur le marché de l'électricité, le prix de l'offre de marché indexée sur le tarif réglementé la moins chère proposée à Paris est **inférieur de 7 % au tarif réglementé de vente TTC, pour un client moyen au tarif base 6 kVA consommant 2,4 MWh/an et 8 % pour un client moyen au tarif heures pleines/heures creuses 9 kVA consommant 8,5 MWh/an.**

Sur le marché du gaz naturel, l'offre de marché à prix variable la moins chère, proposée à Paris, d'une part à un client type consommant 750 kWh/an (Base Cuisson) et d'autre part à un client type consommant 17 MWh/an (B1 Chauffage au gaz) est **inférieure respectivement de 5 % et de 13 % au tarif réglementé de vente TTC.**

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.